

Le parcours de soins coordonnés : mode d'emploi

Vous suivez le parcours de soins...

Votre médecin traitant est un

généraliste	
Secteur 1 22 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 14,40 €	Remboursement de la Sécurité sociale 14,40 €
Remboursement PRO BTP 6,60 €	Remboursement PRO BTP 6,60 € + dépassement d'honoraires selon votre garantie

spécialiste	
Secteur 1 25 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 16,50 €	Remboursement de la Sécurité sociale 15,10 €
Remboursement PRO BTP 7,50 €	Remboursement PRO BTP 6,90 € + dépassement d'honoraires selon votre garantie

Il vous adresse à un

spécialiste pour un suivi régulier	
Secteurs 1 et 2 sous option de coordination 28 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 18,60 €	Remboursement de la Sécurité sociale 15,10 €
Remboursement PRO BTP 8,40 €	Remboursement PRO BTP 6,90 € + dépassement d'honoraires selon votre garantie

spécialiste pour un avis ponctuel	
Secteurs 1 et 2 sous option de coordination 44 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 29,80 €	Remboursement de la Sécurité sociale 29,80 €
Remboursement PRO BTP 13,20 €	Remboursement PRO BTP 13,20 € + dépassement d'honoraires selon votre garantie

Vous pouvez toujours consulter en direct les praticiens suivants :

gynécologues et ophtalmologues	
Secteurs 1 et 2 sous option de coordination 28 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 18,60 €	Remboursement de la Sécurité sociale 15,10 €
Remboursement PRO BTP 8,40 €	Remboursement PRO BTP 6,90 € + dépassement d'honoraires selon votre garantie

psychiatres et neurologues	
Secteurs 1 et 2 sous option de coordination 41 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 27,70 €	Remboursement de la Sécurité sociale 23,01 €
Remboursement PRO BTP 12,30 €	Remboursement PRO BTP 10,29 € + dépassement d'honoraires selon votre garantie

chirurgiens-dentistes
<i>(ne sont pas concernés par le dispositif du médecin traitant)</i> Tarif de base de la consultation 21 €
Remboursement de la Sécurité sociale 14,70 €
Remboursement PRO BTP 6,30 €

Vous êtes hors parcours de soins...

Vous consultez un

généraliste	
Secteur 1 22 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 10 €	Remboursement de la Sécurité sociale 10 €
Remboursement PRO BTP 6,60 € * maximum	Remboursement PRO BTP 6,60 € * + dépassement d'honoraires selon votre garantie (moins 8 €)

spécialiste	
Secteur 1 33 €	Secteur 2 honoraires libres
Remboursement de la Sécurité sociale 11,50 €	Remboursement de la Sécurité sociale 10,50 €
Remboursement PRO BTP 7,50 € maximum *	Remboursement PRO BTP 6,90 € + dépassement d'honoraires selon votre garantie (moins 8 € *)

Lexique **Médecin en secteur 1** : praticien qui adhère à la convention médicale et qui s'est engagé à respecter les tarifs conventionnels de la Sécurité sociale. Il est parfois autorisé à pratiquer des dépassements non pris en charge par la Sécurité sociale.
Médecin en secteur 2 : praticien qui adhère à la convention médicale et qui fixe librement le montant de ses honoraires.
Médecin en secteur 2, sous option de coordination : praticien qui adhère à la convention médicale et qui s'engage à pratiquer les tarifs conventionnels de la Sécurité sociale, quand le patient lui est adressé par son médecin traitant.

* Décret du 29 septembre 2005 sur les contrats responsables : pas de prise en charge de la majoration de 20 % du ticket modérateur ni des 8 premiers euros de dépassement chez le spécialiste.